

Réf: Dossier 141742

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MAXOM »  
en abrégé « ECM »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
GOLF IV, IMMEUBLE BUNKER 3ème étage Appt 748, Lot  
00, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 19/07/2023 reçus par Me Sylla Sokona, et enregistrés au CEPICI le 23/08/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS  
MAXOM » en abrégé « ECM »

Objet : La Société a pour objet directement et indirectement tant en République de Côte d'Ivoire que dans tous pays et les territoires étrangers:

- Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
- Aménagement Hydro-agricole
- Diverses prestations de services;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par la société, extension ou son développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
GOLF IV, IMMEUBLE BUNKER 3ème étage Appt 748, Lot  
00, Ilot 00

Dirigeant(s) M NANEMA HATE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03436 du 09/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43580/GTCA/RC/2023 du 09/06/2023

